



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 60 - Subventions Sport de Haut Niveau

Subventions Sport de Haut Niveau

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	07/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Depuis 2005, la Ville de Besançon inscrit son soutien au Sport de Haut Niveau dans le cadre de Contrats de Développement Sportif (CDS).

Ces contrats sont élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de gestion.

Des indicateurs évaluant l'activité des clubs servent à l'appréciation du projet du club. La manière dont celui-ci croise les orientations de la politique sportive municipale permet de définir le niveau de soutien de la collectivité.

Ces contrats concernent les clubs de haut niveau dans les disciplines collectives et individuelles.

Ils sont signés pour une durée de trois ans avec les clubs de sport collectif et pour une année avec les clubs de sport individuel.

Les contrats sport collectif ont été renouvelés en 2017 pour la période 2017/2020.

Il est proposé de définir les montants des aides aux différents clubs pour la saison 2018/2019 conduisant à la signature d'avenants annuels (sport collectif) ou de nouveaux contrats (sport individuel).

Il est proposé également dans cette délibération le soutien aux clubs de sport individuel ne disposant pas de contrat de développement sportif mais comptant dans leurs effectifs des sportifs de haut niveau.

I - Soutien aux clubs Sports Collectifs

1-1 Clubs Professionnels

- **ESBM :**

Financièrement : le club est à l'équilibre financièrement et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball.

Sportivement : l'équipe phare termine dernière de Proligue, elle est donc rétrogradée pour la saison 2018/2019 en Nationale 1.

L'hypothèse d'un repêchage administratif existe toutefois ; si un club accédant à la Proligue cette année ne remplissait pas le cadre budgétaire et administratif fixé par la fédération.

Le club s'organise afin de pouvoir répondre financièrement et sportivement à ces deux cas de figure.

Si la relégation de l'équipe première s'avérait effective, l'ambition du club à travers un staff renouvelé et le soutien de la plupart de ses partenaires privés est de retrouver à l'issue de la saison prochaine le niveau Proligue.

Proposition de soutien :

Hypothèse nationale 1 : afin d'accompagner le club dans sa volonté d'accession immédiate, il est proposé de maintenir au club un soutien financier conséquent à hauteur de **340 K€**. Ce soutien exceptionnel est valable pour une saison uniquement.

Ainsi la Ville reste fidèle à sa volonté d'accompagner fortement un club l'année de sa relégation ; comme ce fut le cas avec l'ESBF en 2012/2013, ce qui a permis au club de retrouver l'élite du hand féminin immédiatement.

Hypothèse Proligue : maintien du soutien à **380 K€**.

- **ESBF :**

Financièrement : le club est à l'équilibre financièrement et répond aux exigences de la Commission Nationale du Conseil de Gestion de la Fédération Française de Handball.

Sportivement : l'équipe phare termine 3^e du championnat de France et obtient sa qualification pour la Coupe d'Europe EHF.

L'équipe réserve quant à elle termine à la sixième place du championnat de Nationale 1 tandis que les U18 ont disputé les phases finales du championnat de France après avoir terminé à la première place du championnat régulier. Le club reste indéniablement tourné vers la formation et les effectifs évoluant régulièrement en équipe élite en attestent.

Il est proposé de maintenir l'aide annuelle du club à **390 K€** et d'accompagner celui-ci en complément au titre de sa participation à la Coupe d'Europe sur les mêmes bases que la saison dernière : une aide de 7,5 K€ pour la participation au 1^{er} tour de coupe d'Europe puis 2,5 K€ par tour supplémentaire.

Ce soutien en fonction des résultats permet au club de bâtir un budget prévisionnel incluant la masse salariale de joueuses cadres nécessaire à la campagne européenne puis d'assumer les coûts liés à chaque déplacement.

La Coupe de l'EFH étant organisée comme suit :

- 3 tours préliminaires avec matches aller/retour à élimination directe
- poule de 4 équipes avec matches aller/retour
- ¼ finale
- ½ finale
- Finale ;

la participation pour la Coupe d'Europe de la Ville au titre de la saison 2018-2019 pourra être comprise entre **7,5 K€ et 27,5 K€ (en cas de participation à la finale) et s'ajoutera à l'aide de base de 390 K€ pour la saison.**

Les montants de ces deux contrats seront prélevés au titre des exercices 2018 et 2019 sur la ligne de crédit 65.40.6574.004824.20300.

1-2 Subventions aux clubs participant à une compétition nationale

La Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sport collectif dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation à l'exception de quatre clubs dont le montant de la subvention globalise la totalité de l'aide de la Ville : Racing, Besac'RC, BBC et Besançon Football.

Niveau d'évolution des clubs pour la saison 2018/2019 :

Le Racing et le BF sont maintenus en Nationale 3.

L'équipe masculine du Besac'RC accède à la Nationale 1.

L'équipe masculine du BBC se maintient en Nationale 3, l'équipe féminine quitte quant à elle la Nationale 3 et retrouve le championnat régional.

Le Palente Besançon Handball maintient son équipe première en Nationale 1 féminine.

L'Olympique Bisontin se maintient en Fédérale 3.

L'équipe masculine du BVB se maintient en Nationale 2. Son équipe féminine se maintient quant à elle en Nationale 3.

Le Roller hockey se maintient en Nationale 1.

Les Salins de Bregille, en basket fauteuil se maintiennent en Nationale C et en Torball en D2.

Il est donc proposé la répartition suivante :

CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales		Rappel 2017/2018	Proposition CDS 2018/2019
PALENTE BESANCON HANDBALL	<i>Féminines en N1</i>	45 000 €	45 000 €
BESAC - Basket	<i>Masculins N1 (accession)</i>	60 000 €	180 000 €
BESANÇON BASKET CLUB	<i>Masculins N3</i>	48 000 €	35 000 €
OLYMPIQUE BISONTIN	<i>Fédérale 3</i>	47 000 €	47 000 €
BESANÇON VOLLEY BALL	<i>Masculins N2 - Féminines N3</i>	27 000 €	27 000 €
ROLLER HOCKEY BISONTIN	<i>Equipe en N1</i>	8 000 €	8 000 €
ASC SALINS DE BREGILLE	<i>Torball + Basket fauteuil handisport</i>	9 000 €	9 000 €
RACING BESANCON	<i>Masculins en N3</i>	80 000 €	80 000 €
BESANÇON FOOTBALL	<i>Masculins N3</i>	90 000 €	90 000 €
	TOTAL	414 000 €	521 000 €

Le montant de 521 000 € sera prélevé au titre des exercices 2018 et 2019 sur la ligne de crédits 65.40.6574.004824 CS 20300.

II - Soutien aux clubs Sport Individuels

2-1 Clubs sous dispositif CDS

Au regard de la dynamique engagée par ces clubs et des résultats sportifs obtenus, il est proposé d'intégrer deux nouveaux clubs dans le dispositif contrat de développement sportif : le SNB Canoé Kayak et le Club Sauvegarde de Besançon.

Il est proposé de soutenir :

Associations	Rappel subvention 2017/2018	Subvention 2018/2019	Acompte juillet 2018
Amicale Cycliste Bisontine	28 000 €	28 000 €	14 000 €
Alliance Natation Besançon	26 000 €	26 000 €	13 000 €
Balise 25	4 000 €	6 500 €	3 250 €
Besançon BMX	7 000 €	7 000 €	3 500 €
Besançon Triathlon	4 000 €	9 000 €	4 500 €
Besançon Curling Club	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Cercle Pugilistique Bisontin	42 000 €	42 000 €	21 000 €
Centre école de parachutisme	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Doubs Sud Athlétisme	23 000 €	23 000 €	11 500 €
La Française	15 000 €	15 000 €	7 500 €
Alliance Judo Dijon Besançon 21/25	25 000 €	12 500 €	6 250 €
La Saint-Claude	11 500 €	11 500 €	5 750 €
Orientation Team Besançon	6 000 €	6 500 €	3 250 €
Club Sauvegarde de Besançon	(1 800 € hors dispositif CDS)	4 000 €	2 000 €
SNB Canoë-Kayak	(5 975 € hors dispositif CDS)	10 000 €	5 000 €
TOTAL	201 500 €	211 000 €	105 500 €

Le montant de 211 000 € sera prélevé au titre des exercices 2018 et 2019 sur la ligne de crédits 65.40.6574.004824 CS 20300.

2-2 Clubs hors dispositif CDS

En marge des clubs de sport individuel inscrits dans le dispositif contrat de développement sportif, on distingue quelques clubs ne disposant pas de ce type de contrat mais comptant, en leurs rangs des sportifs de haut niveau, au sens ministériel du terme. Ces clubs sont aidés en fonction des résultats obtenus par leurs athlètes au cours de l'année civile 2017 et sont soutenus selon un barème établi.

Il est proposé de soutenir :

Associations	<i>Rappel montant 2017</i>	Montant 2018
Amicale motocycliste du Doubs	400 €	400 €
Entre Temps	775 €	575 €
Besançon Tennis Club	500 €	0 €
BUC Escrime	800 €	0 €
BUC Plongée	0 €	375 €
Taekwondo Besançon	750 €	0 €
IKS	0 €	0 €
La Sauvegarde Karaté Club <i>(intègre le dispositif CDS)</i>	1 800 €	0 €
SNB Canoë-Kayak <i>(intègre le dispositif CDS)</i>	5 975 €	0 €
Tennis Grand Besançon	1 000 €	0 €
Centre Omnisports Pierre CROPPET	1 500 €	2 125 €
Planoise Karaté Académie	200 €	200 €
Société de Tir de Besançon	0 €	750 €
TOTAL	13 700 €	4 425 €

En cas d'accord, la dépense totale soit 4 425 € sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004824 CS20300.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre du programme «Sport de Haut Niveau» réparties comme suit :

- 390 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF),
- 5 K€ (part fixe) et 2,5 K€ (par match aller-retour disputé) au titre de la participation de l'ESBF à la Coupe d'Europe EHF, soit au maximum 27,5 K€,
- 340 K€ (hypothèse Nationale 1) ou 380 K€ (hypothèse Proligue) à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESBM),
- 521 K€ pour les clubs de sport collectif participant à une compétition nationale,
- 215 425 € pour les clubs de sport individuels.

Le montant, soit 1 473 925 € ou 1 513 925 € sera prélevé sur la ligne de crédit 65.40/6574.004824.20300.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants annuels et nouveaux Contrats de Développement Sportifs.

M. ALLEMANN, M. CHALNOT et M. MOUGIN (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité